

« Et premierement levé les moulures qui estoient posées
 « en icelles..... 1. 3 — o —
 « Plus roigné lesd. tables autour pour
 « icelles rendre juste a la taille..... 1. 4 — o —
 « Plus pour avoir redressé icelles tables
 « et fourny une appe de fert pour les
 « tenir plombées en la muraille..... 1. 2 — o —
 « Monte..... 1. 9 — o —

« Arresté au Consullat en la susdite somme de neuf
 « livres tz. Ce 7^e X^{bre} 1611.

« *Signé* : CARDON, PELLOT. »

« Mons^r Rougier, depuis avoir arresté le susdict compte,
 « j'ay accordé a six livres tz. qu'il vous playra payer a ce
 « pourteur, et ilz vous seront alloué en vos comptes. Ce
 « 7^e X^{bre} 1611, a Lyon.

« V^e aff^{né} serviteur, *signé* : CARDON. »

Au dos de cette pièce se trouve le reçu de Renard, ainsi libellé :

« J'ai recu dud. S^e Rougier la susdite somme de six
 « livres (5) dont je suis content. Faict ce septiesme jour
 « de décembre M.D.C. unze..

« *Signe* : Loys REGNARD. »

Nous ferons remarquer que le mémoire ci-dessus présente dans son règlement par le Consulat une anomalie que nous rencontrons pour la première fois sur une pièce de

(5) Avant il y a écrit *neuf livres*, mais ces deux mots sont raturés.